

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.
DIMANCHE, 22 DÉCEMBRE.

Suite et fin.

Je reprends ma division de l'autre jour. Il n'est, avons-nous dit, que trois grandes doctrines qui aient tenté de disputer le terrain à la doctrine catholique: le mahométisme, le protestantisme et le rationalisme. J'ajoute cette fois le schisme grec.

Le mahométisme, venu six cents ans après Jésus-Christ, avait vu la doctrine catholique dans toute la magnificence de son prosélytisme expansif. C'était un fait subsistant, un fait dont Mahomet était témoin en personne. Mahomet, s'étant posé comme fondateur, devait à son tour prononcer le *fiat* de la fondation; il devait dire aussi: *Allez et enseignez toutes les nations*. Et en effet, Messieurs, il faut lui rendre justice, ce *fiat*, il l'a prononcé autant qu'il est donné à l'homme de le prononcer. Ce *fiat* de la donation doctrinale, de l'expansion de la charité, Mahomet a osé le prononcer, mais avec une variation qui révèle tout de suite l'homme à la place du Dieu. Mahomet a bien dit *Allez!* c'était beaucoup, mais écoutez la suite: *Allez, et subjuguiez toutes les nations*. Il fait appel non à la parole, mais au cimeterre! Et pourquoi? Pourquoi cet homme n'a-t-il pas trouvé douze apôtres? Pourquoi, non pas mourant, mais dans le prestige de toute sa domination, n'a-t-il pas osé confier son Verbe à des verbes qui devaient survivre au sien? Eh, Messieurs, c'était du génie. Mahomet, comme les Césars, tout à l'heure, voyait très bien que, lui mort, son éloquence aurait péri; il voyait bien que lui mort, le prestige de son œil d'aigle serait éteint, et que, quand on viendrait le regarder dans son sépulchre, on n'y trouverait dans les ossements du crâne que ces orbes inanimés qui ne disent plus rien, qui ne promettent plus rien à personne. Il savait tout cela. Il ne comptait pas sur son tombeau. Et encore une fois c'était du génie et de la foi. Mais comme d'un autre côté il voulait se survivre, pesant dans ses ardentés mains l'avenir du monde, il avait compris qu'il ne fallait pas faire comme les Césars, qui avaient tué stérilement, et en qui l'épée n'avait été qu'une négation. Il tira la sienne comme une affirmation. Il unit sa doctrine à la destinée d'une guerre immense, et chargea ses légions, en enfonçant leurs traits, de graver le Koran dans le cœur de l'humanité. Il fit du fer ce qu'on n'en avait pas fait jusque là, il en fit une doctrine vivante, un apostolat. L'homme, quand il veut persuader, ouvre ses lèvres et son âme. Mahomet les avait ouvertes une fois pour toutes; son verbe désormais proféré, il le jetait au monde comme un ordre irrévocable; il ne lui disait pas: *Allez!* il le faisait porter par des escadrons, et comme l'univers avait fait silence pour entendre le pas profond de la vérité, il fit silence une seconde fois au bruit de Mahomet, mais un silence d'esclave, un silence de vaincu, un silence qui le déshonorait.

Car, Messieurs, recevoir une doctrine au bout d'un sabre, qu'est-ce autre chose qu'abdiquer son âme? J'estime encore l'erreur qui se propose et qui croit assez en elle pour essayer sa force à me persuader; mais ce vil gladiateur qui me présente d'une main le Koran et de l'autre la mort, je n'ai que du mépris pour lui, et si j'ai la bassesse de lui obéir, un mépris plus profond pour moi.

Ce fut cependant, Messieurs, l'œuvre de Mahomet; ainsi propagea-t-il sa doctrine, ainsi imita-t-il la grande parole: *Allez et enseignez toutes les nations*.

Je passe au schisme grec. Celui-ci n'est pas un conquérant; académicien subtil, séparé, à force d'esprit, de l'unité doctrinale, il vient s'établir dans le monde sur la bonne opinion qu'il a de lui-même. Qu'a-t-il fait depuis lors dans l'ordre de l'apostolat. Qu'a fait cette terre autrefois si féconde en éloquence, qui avait produit saint Jean Chrysostôme, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, et qui avait envoyé auparavant sa gloire jusqu'à nous par saint Irénée, l'un de nos premiers ancêtres dans la foi? qu'a-t-elle fait depuis le onzième siècle, époque finale de son schisme, pour justifier sa séparation par ses succès et pour étendre le règne de Dieu dont elle venait d'arracher un précieux rameau? Hélas! ce qu'elle a fait: rien. Voilà sept cents ans passés, et cette branche détachée de la vérité languit sans rejetons, assez forte pour conserver de sa vieille sève, trop faible pour la communiquer. Elle a rompu avec l'unité, et à l'instant, par un miracle de la sagesse divine, elle a perdu, avec le secret et la charité, la grâce de l'expansion. Plût à Dieu même qu'elle se fût arrêtée là et qu'elle eût accepté le châtiment de la stérilité! Mais honteuse enfin de sa longue inaction, l'Eglise grecque a été saisie, dans ces derniers temps, de l'ambition

du prosélytisme. Et savez-vous comme elle l'entend, ou plutôt qui ne le sait pas? Elle dépouille les catholiques tombés dans sa dépendance par le sort des armes; elle confisque leurs églises et leurs couvents; elle envoie leurs prêtres en exil; elle arrache les enfans des bras de leurs mères, afin de les enlever à l'erreur, et de s'épargner plus tard la peine de les convertir; elle contrefait, à l'insu des peuples, sa propre liturgie, demeurée encore trop catholique; elle envoie des janissaires solliciter l'apostasie avec des verres de vin, des rubans et des coups de bâton, et, la chose faite, elle immatricule avec joie ses nouveaux enfans avec défense de sortir désormais de son aimable giron, sous peine d'être traités comme des renégats. Elle torture enfin la vérité dans ses serres, comme un oiseau de proie devenu le maître d'un aigle qui par hasard avait l'aile rompue; il le tient, le retourne, et n'ayant pas la force d'enfoncer dans son flanc un bec puissant, il lui arrache une à une les plumes, il le déchiquette plutôt qu'il ne le dévore.

N'ai-je pas nommé l'Eglise de Pologne, Messieurs, tout à l'heure? Il me semble que je l'ai nommée... et, si je l'ai fait, croyez-vous que je pourrais passer à côté d'elle sans la saluer? Chère et illustre sœur, autrefois le soutien de la chrétienté, aujourd'hui offerte en holocauste, j'aurais pu prononcer ton nom sans le bénir, sans supplier Dieu, moi, l'apôtre du Christ, d'avoir pitié de toi? Ah! je l'en supplie, je l'en conjure, j'en appelle à lui pour toi, et à toute âme en qui l'humanité n'est pas tarie. Nous ignorons l'avenir qu'il te prépare; mais si tu succombes, à la fin, la postérité te fera un berceau où tu renaîtras toujours, et quand on voudra s'animer à de grands dévouemens dans de grands malheurs, on méditera tes souvenirs, on baisera tes ruines. Si nous ne te rendons pas la vie du temps, nous te conserverons la vie de la mémoire, nous te donnerons rendez-vous dans l'éternité et si d'autres embrassemens ne nous sont plus permis, celui-là, du moins, la percutation ne le rompra jamais.

Voilà l'Eglise grecque, Messieurs! Et même ai-je tout dit? Ai-je raconté tout le sort de cette doctrine faite cadavre! Non, Messieurs, mais il faut être bref dans l'histoire de l'erreur, comme nous l'avons été dans celle de la vérité. Encore un mot seulement. Par une loi qui régit maintenant toute l'Eglise grecque, sous les diverses dominations qu'elle subit, le prosélytisme est défendu. Néron l'avait rêvé peut-être dans un manvais songe du Palatin; mais l'avoir écrit dans une loi, avoir décrété solennellement, et dans trois empires, que la doctrine devait être sans charité, qu'elle ne devait pas chercher l'homme et même le poursuivre, qu'elle devait habiter son coin, s'y tenir heureuse sous la protection et la garde d'un maître; et que si par hasard, comme la colombe de l'arche, elle ouvrait la fenêtre pour voir si elle pouvait s'envoler quelque part, c'était là un crime de lèse-majesté: avoir dit, écrit, décrété une semblable loi, c'est assurément le prodige d'une double peur, la peur de sa propre impuissance et de la puissance de la vérité. Et encore, il faut le remarquer, ce n'est pas seulement dans des Etats despotiques que cette fauleuse disposition a été consacrée, mais à Athènes, dans une Charte, et dans une Charte qui proclame liberté de conscience! C'est au nom de la liberté de conscience que le prosélytisme y est défendu!

Je suis heureux, Messieurs, de vous signaler ailleurs, dans le sein même du protestantisme, une législation d'un caractère bien différent, à laquelle il me serait impossible de ne pas rendre hommage public. Quand on a mission de parler contre l'erreur, c'est un honneur comme c'est un devoir de rendre justice à ce qu'elle fait de bien. Notre siècle a vu, Messieurs, une magnifique réparation de l'erreur envers la vérité, d'autant plus remarquable qu'elle avait été précédée d'une longue persécution. L'Angleterre, après trois cents ans d'une législation impitoyable contre les catholiques, a brisé de son propre mouvement les chaînes de notre servitude, et proclamé, sous le nom d'émancipation, la plaine et entière liberté de conscience sur le sol de ses vastes Etats. Elle reçoit nos prêtres, nos évêques, nos religieux, même ceux qui n'ont pas chez elle droit de nationalité, elle le fait sans crainte et sans souvenirs, avec le plus haut libéralisme qui soit au monde, et je croirais trahir la sainteté de l'apostolat catholique, si du haut de cette chaire de Notre-Dame, avant de commencer ce que je dois dire du protestantisme, je ne rendais pas à cet acte nouveau dans l'histoire des hommes l'honneur éternel qui lui est dû.

Le protestantisme n'est pas, comme le schisme grec, dépeuplé de tout prosélytisme; il écrit, il imprime, il répand ses livres à profusion. Il envoie même des missionnaires, non pas, il est vrai, en Chine ou au Japon, partout où il y a du sang à répandre; mais enfin, là où ses consuls peuvent parvenir et

le protéger de la majesté britannique, le protestantisme hasarde ses gens. C'est une action réelle, mais une action qui n'est constituée pas un apostolat. Le prosélytisme de l'écriture n'entraîne aucun dévouement difficile et sérieux. La parole marche, l'écriture ne marche pas; la parole est le don de l'homme tout entier, l'écriture n'est que le don de son esprit. Mille sacrifices, sans compter celui du sang, découlent du sacrifice de la parole, très peu du sacrifice de l'écriture. Au coin de son feu, toutes les mesures du confortable étant parfaitement prises, les portes bien fermées, les fenêtres exactement closes, un gentleman prend sa plume, il réfléchit à son aise entre son repas du matin et son repas du soir, il écrit des pages dont il paie l'impression, mais avec la réserve d'être payé de son libraire, lequel paie à son tour le colporteur, qui est le seul, définitivement, à jouer le rôle apostolique. La comparaison, Messieurs, n'est pas soutenable sous le rapport du dévouement, elle n'est pas davantage sous un autre point de vue.

Le prosélytisme de l'écriture n'exige aucune vertu de la part de celui qui l'exerce. Le dernier des misérables, sans se nommer ou même en se nommant, peut tenir une plume puissante, quoique déshonorée. Pour que l'écrivain soit d'honnêtes mœurs, cela suffit à sa dignité. Il n'en est de même de l'homme qui se consacre au ministère de la parole, et surtout de la parole religieuse. Pour paraître dans une assemblée au nom de Dieu, il y faut porter la physionomie et l'histoire d'une vie élevée. Cicéron, qui ne parlait et ne parlait que de l'éloquence civile, ne définissait-il pas l'orateur *un homme de bien habile dans l'art de dire*? Ce titre d'homme de bien ne suffit plus à l'homme de l'Évangile; la sainteté lui est nécessaire, une sainteté indiquée par le sacrifice permanent de la chasteté, par le désintéressement, par la fatigue, par l'éloignement de la patrie, par un rejaillissement sensible de la vérité dans l'accent et dans tout l'être. Les sauvages mêmes ne se méprennent pas à ces signes. Ils discernent à la première vue et au premier son le véritable apôtre. Portez-leur donc des livres, ou même une parole mariée à une femme?

Savez-vous, Messieurs, ce qu'il y a de plus singulier dans votre siècle? C'est précisément que, pour la première fois, depuis le commencement du monde, le prosélytisme de l'écriture, agrandi démesurément par la presse, a acquis une puissance qui le dispute au prosélytisme de la parole; c'est que le prosélytisme, qui n'exige ni dévouement, ni vertus, ni même un nom, aspire à détrôner le prosélytisme qui exige le nom, la vertu et le dévouement. Nous ne repoussons pas cette puissance nouvelle née dans l'humanité, nous nous en servons; auxiliaire utile, elle est venue au secours de la parole menacée partout d'oppression, et encore qu'elle batte en brèche la vérité, elle travaille cependant pour nous, pour cette parole même dont elle convoite l'empire. C'est pourquoi, tout en vous en signalant le danger, qui tient à l'impersonnalité de l'écriture, je vous en signale aussi l'avantage. Quand une grande puissance fait son apparition dans le monde, elle y arrive poussée par une grande raison, et cette grande raison, c'est toujours quelque besoin de la vérité. Rien n'arrive que par la providence de Dieu, et Dieu fait tout pour ses élus: *Omnia propter electos*. Soit donc qu'un empire se fonde ou s'écroule, qu'un soleil s'éteigne ou s'allume, que le vent souffle de l'Orient ou de l'Occident, attendez toujours Dieu, c'est toujours Dieu qui arrive, encore que la poussière soulevée par son passage nous dérober longtemps sa figure et son secret.

Je ne dirai qu'un mot du rationalisme sur la question qui nous occupe; je n'ai jamais ouï parler d'un rationalisme qui ait reçu des coups de bâton à la Cochinchine. Ces esprits-là sont trop polis et trop ingénieux pour se hasarder dans une semblable gloire, au profit de la vérité. Il sera donc toujours temps de s'occuper d'eux lors de la prochaine place vacante à l'Académie: Nous sommes trop bien élevés pour leur offrir autre chose qu'une branche de laurier, ils la méritent sans contestation.

J'ai fini, Messieurs. Tout ce que j'ai dit m'autorise à conclure que la charité de la doctrine, manifestée par l'apostolat, appartient exclusivement à la doctrine catholique. Et si vous me demandez pourquoi, quelle est la cause secrète de ce phénomène, je vous répondrai que la vérité seule est charité, et que seuls possédant la vérité, seuls aussi nous en possédons l'incommunicable chaleur. Nous venons du sein large et universel de Dieu; nous venons de la région où la lumière et l'amour se tiennent éternellement embrassés. Le fleuve qui descend des hautes montagnes couvre naturellement la plaine de ses mille canaux. Toute autre doctrine vient d'en bas; elle vient de l'homme, de son cœur étroit, de son esprit plus étroit encore, de son orgueil plus étroit que l'un et que l'autre; elle vient de l'égoïsme et retourne à l'égoïsme. Elle ne va pas au monde, elle appelle le monde à soi. Pour nous, enfants de Dieu, nés dans l'éternité d'un mot de son âme, la charité nous presse toujours, elle ne nous laisse que le repos du sacrifice qui a été notre berceau.

Saint Paul étant sur les ruines de Troie, vit en songe un Macédonien qui se tenait debout, et qui le pria: *passé, lui disait-il, passé et viens à nous*. Ce Macédonien, Messieurs, c'est l'humanité toute entière, suppliante de Dieu; lui demandant la vérité, et saint Paul, c'est nous tous qui croyons comme lui, qui avons reçu comme lui les prémices de l'esprit de vie et d'amour. Aujourd'hui comme alors, couchés sur les ruines de Troie, cette vive image de la désolation du monde, le Macédonien se dresse devant nous; il nous prie debout, car il est pressé: *passé, nous dit-il, passé et viens à nous*. Et si la crainte du dévouement nous retient, si les labeurs, les voyages, la faim, la soif, les supplices nous effrayent, Dieu nous dit comme à saint Paul, dans un autre songe, dans le songe de Corinthe: *N'aie pas peur, parle et ne te tais pas; car j'ai un grand peuple à moi dans cette ville*. Comment nous

tairions-nous? Comment la main de l'homme fermerait-elle nos lèvres? Dieu nous pousse toujours, un grand peuple nous attend toujours. Vous en avez ici, Messieurs, le spectacle et la preuve, et encore cette assemblée, si vaste et si profonde qu'elle soit, ce n'est pas tout mon auditoire; mon auditoire, c'est l'humanité. Ma parole, dite à vous, rejaillit sur lui, comme ces cailloux lancés sur la surface des mers, qui de bonds en bonds et portés par les flots, vont attendre au loin leur but.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Ce qui suit est le discours de M. le docteur Taché sur le le Budget; il mérite toute l'attention de nos lecteurs.

Mon objet, en demandant la parole, est de me déclarer formellement contre tout vote d'argent pour améliorations publiques dans le Haut-Canada, parce que le Haut-Canada a déjà beaucoup plus obtenu pour ses travaux publics qu'il ne pouvait raisonnablement exiger en droit et en justice; et je me flatte qu'il me sera facile de faire voir, aux yeux de tout homme impartial, l'odieux contraste des millions employés dans le H. C., et l'oubli et l'abandon entiers dans lesquels on a laissé une autre partie considérable de la province. De plus, mon objet, en prenant la parole, est de remplir un engagement solennel que j'ai contracté envers l'honorable membre pour Peterborough, de prouver *par des faits et par des chiffres*, comment et en quoi le B.-C. a été sacrifié aux intérêts du H. C.; et j'ai pensé qu'une occasion plus favorable ne pouvait se présenter pour remplir ma promesse que celle où l'on se propose de consacrer un nouvel acte de corruption et de favoritisme à l'égard du Haut-Canada.

Ce doit être, pour un habitant de l'immense étendue de pays située entre Québec et Bonaventure, un triste sujet de réflexion que celui de la distribution des argens de la province, pour l'objet des améliorations publiques depuis l'établissement de la constitution. La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada n'a pas été exempte elle-même de reproches sous ce rapport; car elle a bien eu ses faiblesses et ses favoris; mais comme elle n'est plus, je ne troublerai pas sa cendre, qu'elle repose donc en paix! Ce n'est que de distributions plus récentes que je veux occuper un instant l'attention de cette chambre; je fais allusion à l'octroi des argens publics depuis l'Union, et à la dette énorme du H. C. dont on nous a accablés et rendus solidairement responsables en dépit de nos protestations et contre toute justice. D'après la distribution des deniers public en 1841, on serait en vérité porté à croire que le vaste territoire situé sur les deux rives du St. Laurent, s'étendant de Québec au comté de Bonaventure d'un côté, et de Labrador à Québec de l'autre, contenant au moins un onzième de la population entière de la province, n'appartient point au pays; que c'est quelque chose de si éloigné, de si inconnu, de si peu d'importance qu'à peine fût-il question à cette sinistre époque d'y jeter un regard; ou bien donc que, véritable pays de Cocagne ou l'*Eldorado*, ses habitants vivant dans l'abondance et les délices, et goûtant déjà dans ce paradis terrestre toutes les jouissances de l'Elysée, n'avaient plus besoin d'aucun secours d'ici-bas. Mais voyons un instant le montant des argens votés en 1841 et les différents travaux auxquels ils furent destinés:

Bas-Canada.		
Canal Lachine et les lacs St. Louis et St. François,	£190,067	0 0
Lac St. Pierre,	58,000	0 0
Rivière Richelieu,	21,000	0 0
Baie des Chaleurs,	15,000	0 0
Gosford à Québec,	10,000	0 0
Ponts entre Québec et Montréal,	34,000	0 0
Cascades à la ligne provinciale,	15,000	0 0
Ottawa au St. Laurent.	1,500	0 0
Total pour le Bas-Canada.	£614,567	0 0
Haut-Canada.		
Canal Welland,	£450,000	0 0
Do. Burlington Bay,	45,000	0 9
District de New-Castle,	50,000	0 0
Lacs Ontario et Erié,	74,000	0 0
Rivière Ottawa,	28,000	0 0
Brantford à London,	55,000	0 0
London à Sarnia,	15,000	0 0
Chemin Nord du lac Ontario à Toronto,	30,000	0 0
London à Chatham,	55,000	0 0
Hamilton à Port Dover,	30,000	0 0
De la ligne entre le Haut et le Bas-Canada Dickenson's Landing.	201,615	0 0
Total pour le Haut-Canada.	£1,033,615	0 0

Ces sommes non seulement votées, mais presque entièrement dépensées sont des faits accomplis que personne n'osera révoquer en doute; et le chiffre de la population entière de la province étant aussi quelque chose de positif devra me servir de base pour mieux faire ressortir l'unique distribution des argens publics que le lord Sydenham avait en vue pour mieux corrompre le peuple du Haut-Canada en lui offrant l'appât de la dépouille de la province inférieure.

Maintenant, ce £1,033,615 0 0 donne donc au Haut-Canada en raison de sa population pour améliorations publiques (la population de cette partie de la province, étant de 506,055 habitans) £2 0. 11 par tête. Et, en regard de cette proportion, qu'avons-nous pour le Bas-Canada ? £644,567 accordés pour la même fin à une population de 678,590 habitans, ou 18s. 11d. par âme, pas la moitié de la somme accordée au Haut-Canada.

Mais par rapport au Bas-Canada lui-même pris comme un tout, la somme accordée à la partie au-dessous de Québec, étant de £15,000 pour une population de 108,000 habitans, ne donne que 2s. 10d. par âme, ou à peu près un septième de ce qui a été accordé au Bas-Canada. Enfin, si l'on compare la proportion des sommes votées au Haut-Canada relativement à cette partie de la province située entre Québec et Bonaventure, avec une population de 108,000 habitans qui n'a obtenu que £15,000 comme je viens de le dire, on n'aura plus que quelque chose approchant un quinzième; c'est-à-dire que, lorsque le Haut-Canada recevait 15s. par tête pour améliorations publiques en 1841, les habitans au-dessous de Québec n'en recevaient qu'un.

Mais ce n'est pas encore tout : car il faut se rappeler que le Bas-Canada a été forcé de tenir responsable et solidaire d'un autre million et demi formant la dette du Haut-Canada, exclusivement contracté et employé en améliorations publiques dans le Haut-Canada avant l'Union, lequel ajouté à la somme votée en 1841 pour le Haut-Canada donne £2,533,615 0 0. Ainsi d'après l'exposé que je viens de faire, fondé sur des faits et sur des chiffres il paraîtra arithmétiquement prouvé que les avantages obtenus par le Haut-Canada sur le Bas-Canada sont dans les proportions suivantes.

Pour le Haut-Canada comme 5 sont à 1 pour le Bas-Canada ; et pour le Haut-Canada à la partie au-dessous de Québec, comme trente-cinq sont à un, ou en d'autres termes comme sept piastres sont à un chelin.

Cependant, c'est en face de pareils faits que l'on nous demande gravement en quoi et comment le Bas-Canada a été sacrifié aux intérêts du Haut-Canada ? Et si c'était là encore tout : mais non ! un esprit de convoitise perce et se fait jour constamment chez un certain parti. Aujourd'hui, c'est le paiement de £40,000 pour pertes souffertes dans le Haut-Canada durant les derniers troubles, que l'on vient d'enlever des fonds consolidés de la province : a-t-on proposé une pareille mesure pour le Bas-Canada ? Demain ce sera les dépenses de l'administration de la justice dans le Haut-Canada que l'on demandera à défrayer à même le trésor provincial ! Et des symptômes d'empiétement et d'envahissement jusque sur nos institutions religieuses et d'éducation ne se sont-ils pas déjà montrés ? Témoin le bill de l'hon. membre pour la cité de Montréal, et l'avis de motion de l'hon. membre pour le 2d. riding d'York.

Néanmoins l'administration provinciale non contente des iniquités de lord Sydenham propose de nouveau une répartition, pour améliorations publiques basée sur l'échelle de cet homme d'état d'odieuse mémoire, annonçant une seconde fois aux habitans du Bas-Canada que le pillage des coffres provinciaux est à l'ordre du jour ; mais je me hâte d'en venir aux chiffres. On a classé les travaux à faire en trois catégories ; en ceux destinés pour le Bas-Canada, ceux destinés pour le Haut-Canada et ceux d'un caractère général liés au commerce et aux revenus du pays ; mais tous les travaux de cette dernière classe peuvent se placer dans le chiffre de l'une et l'autre province à l'exception de l'item des phares qui a rapport aux deux.

Pour le B. C. pour l'année courante	£55,250	0	0
Balance pour finir les ouvrages commencés	19,564	0	0
Total pour le Bas-Canada	£74,814	0	0
Pour le Haut-Canada pour l'année courante	£63,950	0	0
Balance pour finir les ouvrages commencés	59,849	0	0
Total pour le Haut-Canada	£123,799	0	0
Bas-Canada porté ci-contre	74,814	0	0
Phares pour les deux provinces	7,900	0	0
Grand total.	£206,513	0	0

Maintenant voyons les proportions de cette répartition relativement à la population des deux provinces ? Une somme de £123,799 0 0 est accordée au Haut-Canada, contenant une population de 506,055 habitans ce qui lui donne 4s. 10d. par âme. En regard de ces chiffres qu'avons-nous pour le Bas-Canada ? £74,814 0 0 pour une population de 678,590 habitans, ou tout simplement 2s. 2d. par tête ; pas la moitié de ce qui est alloué au Haut-Canada, ce qui a été l'échelle de lord Sydenham en 1841. Mais indépendamment de ces propositions, basées sur la population, le vote que l'on nous propose aujourd'hui laisse une balance de £48,985 0 0 en faveur du Haut-Canada, plus de la moitié de ce qui est destiné au Bas-Canada et près d'un quatrième au grand total de l'estimé ?

Cependant ne voit-on pas tous les jours lorsqu'il s'agit de concourir, dans un item concernant le Bas-Canada placé sur le tableau de la dépense publique de cette province, longtemps avant l'union, ne voit-on pas, dis-je, le parti opposé de la chambre crier à l'injustice et demander que les deux provinces soient mises sur un pied d'égalité, oubliant que pour quelques centaines de louis qu'il nous reproche il nous a arraché des millions ; et que l'intérêt de la dette du Haut-Canada dont il nous a accablés, suffirait seul pour payer toutes

nos dépenses civiles ?

Quant aux comtés de Rimouski, de Kamouraska, de l'Islet et de Bellechasse, avec une population de 66,581 habitans, plus d'un huitième de la population entière du Haut-Canada, zéro pas un sou en 1841, pas un sou en 1845 ! Ce qui montre qu'il est arrêté que le Bas-Canada français, ruiné par l'Union, franchira le sentier ardu de la vie sans pain et sans vêtemens, tandis que la partie choyée de la province gorgée de ses richesses, brillante de ses dépouilles étalera son luxe insolent et se vantera de sa prospérité si mal acquise. A cette seule pensée quel est l'ancien habitant du pays qui ne sentirait pas son sang s'allumer et des larmes d'indignation couler de ses yeux ! Habitans des deux rives du St. Laurent au-dessous de Québec vous voudriez quelques deniers des coffres publics pour vous aider à améliorer vos ports et vous mettre en état, trente ans après les autres parties de la province, d'établir une ligne de bateaux à vapeur pour faciliter votre commerce et transporter les produits de votre agriculture au marché ? Que vous a-t-on répondu d'abord ? Qu'on ne connaissait pas suffisamment vos besoins, qu'on ne savait pas ce que vous vouliez, que vos demandes n'étaient pas assez spécifiques. Pauvres novices ! vous êtes si étrangers aux spéculations et aux intrigues ; vous apprendrez plus tard que dans ce siècle de fer, il fallait savoir hurler avec les loups. Néanmoins je dois l'avouer, à la louange du ministère, il paraît que l'on veut au moins ménager les apparences puisque l'on ordonne cette année une exploration, une espèce d'enquête en réponse à vos demandes.

Mais je crains fort que tout cela ne soit que du *brinkum*, car les votes de cette année mettront de longtems la province hors d'état de pouvoir vous accorder un farthing. Vous avez aussi demandé un peu d'aide pour vous permettre de pénétrer dans l'intérieur de vos forêts pour exploiter les richesses qui dorment dans le désert, attendez que l'on ait de nouveau dépensé 35s. par tête dans le Haut-Canada et peut-être alors, et seulement alors, aurez-vous le misérable *shelling* que l'on a accordé aux comtés de Gaspé et de Bonaventure, car c'est là suivant toutes les apparences la mesure des entrailles du gouvernement à votre égard : J'aimerais à me tromper, car il faut avouer que cette idée est plus que décourageante.

Mais dirait-on peut-être, la proportion des deniers publics que vous avez reçue est petite, à la vérité, mais elle est suffisante ; car de quelle importance êtes-vous pour oser demander à partager avec nous ? En quoi donc contribuez-vous à la prospérité du pays ? En quoi ! la chose ne sera pas difficile à prouver. Comme il est généralement admis que c'est l'exportation, ou l'échange pu surplus, de l'industrie qui fait la richesse des peuples et que les peuples sont d'autant plus riches que la balance de l'échange, de l'industrie est plus grande en leur faveur, je vais examiner en quoi la partie inférieure de la province est importante, et si elle fournit son contingent d'exportation par le fleuve St. Laurent en raison de sa population.

Année 1844.

Montant expédié à l'étranger :			
à la douane de Gaspé,	£25,499	9	4
do do de New-Carlisle,	31,385	1	1
do do à la Pointe aux Pères,	33,439	5	0
180,000 madriers manufacturés à St. Thomas, St. Valier, le Cap et l'Islet, exportés par W. Price, Ecr. et entrés à la Douane à Québec,	10,500	0	0
170,000 madriers manufacturés à St. Thomas et expédiés par W. Patton, Ecr., entrés à la Douane de Québec,	8,900	0	0
De plus : 15 charges de navires de madriers manufacturés dans les comtés de Rimouski, Saguenay et l'Islet qui n'ont pu être exportés faute de vaisseaux pendant la saison.	10,000	0	0
Total du produit expédié à l'étranger au dessous de Québec.	£119,723	15	5

Il est bon de remarquer que la valeur des deux premiers items de Gaspé et de New-Carlisle, tirée du sein des eaux ne provient pas exclusivement de l'industrie des habitans des comtés de Gaspé et de Bonaventure ; mais bien aussi des sueurs et du travail d'un nombre infini de jeunes gens vigoureux qui émigrent des comtés de Rimouski, Kamouraska, Saguenay, l'Islet et Bellechasse, tous les ans, pour l'objet de la pêche et qui s'en retournent après la saison reprendre leurs occupations agricoles. Maintenant d'après le tableau des exportations que m'a procuré M. le collecteur des douanes au port de Québec, il paraît qu'il a été expédié à l'étranger par la voie du St. Laurent, pendant la saison 1844 pour la valeur, argent sterling, de £1,278,952 2 0. Laquelle somme répartie sur le chiffre total de la population de 1,184,645 d'habitans donne £1 1 7 par tête ; or la population de la partie inférieure de la province étant de 108,000 habitans doit fournir £116,268 7 5 pour son contingent ; mais comme je prouve qu'elle a exporté pour £119,723 15 5, il est donc clair qu'il y a un excédant en sa faveur de £3,455 8 0.

Ainsi la partie inférieure de la province avec deux branches d'industrie seulement, le bois et la pêche, a fourni cette année plus que son contingent à l'exportation par la voie du fleuve St. Laurent ; mais ces produits exportés montant de £119,723 15 5, ne sont pas toutes les ressources de cette partie de la province : car je n'y ai pas fait entrer pour un sou du produit de la pê-

che de Labrador qui est très-considérable, non plus que de celui des Isles de la Magdeleine; et pour faire voir que ces produits sont d'une plus grande importance qu'on ne le pense généralement, je prendrai la liberté d'offrir ici un tableau de pêche de ces Isles pour la saison 1844 :

Il a été pris 30,200 loups marins à 15s.	£22,650	0	0
1500 quintaux morue sèche.	12s. 6d.	937	10
5500 galons d'huile de morue,	1s. 3d.	343	15
10,000 quarts de hareng,	10s.	5,000	0
500. " " macreau	15s.	375	0
	£29,306	5	0

Je n'ai cependant pas encore dit un mot de l'agriculture de la partie inférieure du district de Québec. Sur le total exporté du port de Québec, je ne tiens aucun compte des produits agricoles de nos campagnes qui forme un item assez considérable des objets exportés; et on se rappellera que sur les 12 à 13 cents vaisseaux qui fréquentent le port de Québec, un bon tiers de l'approvisionnement qui leur est nécessaire est encore le produit de l'agriculture au-dessous de Québec. Mais à tous ces calculs je m'attends à recevoir une objection que le parti opposé de la chambre considérera sans doute sans réplique: que le Haut-Canada fait usage de beaucoup plus de marchandises sur lesquelles il y a des droits que le Bas-Canada, que contribuant ainsi beaucoup plus au revenu, il a droit à une plus forte part des agents publics. Mais où est la preuve de cet avancé; et s'il en est ainsi avec quoi le Haut-Canada paye-t-il ces marchandises? Car je suis prêt à prouver, le recensement à la main, que le Bas-Canada, sous le rapport de l'agriculture, produit son contingent en égard à sa population; et qu'il a en sus des avantages que possède le Haut-Canada, la pêche, cette source inépuisable de richesse.

Maintenant on se ressouviendra peut-être que lorsque je fis motion en chambre, vers le commencement de la session pour obtenir des informations au sujet de la coupe des bois sur les terres incultes de la couronne, afin de pouvoir mettre devant cette chambre le tableau que je viens d'exposer, je sais alors l'occasion de dire que la partie inférieure de la province avait été entièrement oubliée, honteusement négligée. Aujourd'hui je prouve que d'après les sommes votées en 1841 pour améliorations publiques cette partie de la province n'a reçu que la proportion d'un à quinze relativement au Haut-Canada, sans parler de la dette de cette province, qui fait plus que doubler cette proportion et qui la met comme un est trente cinq. De plus n'est-il pas également prouvé que si les sommes proposées dans l'estime sont votées, la même injustice sera de nouveau répétée en 1845.

Je dis aussi alors que je ferais également voir que la partie inférieure de la province contribuait au moins son contingent à la prospérité du pays; et je prouve de la manière la plus incontestable qu'elle fournit plus, et cela avec deux branches d'industrie seulement, le bois et la pêche. J'ajoutai aussi alors qu'en sus des avantages que cette partie de la province possédait avec le reste du pays, elle en avait en outre qui lui étaient propres et particuliers. Et qui pourrait révoquer en doute les richesses qui sont au fond des mers qui baignent nos côtes? Qui pourrait nier l'existence des puissans engins de nos rivières qui ont leurs sources dans nos montagnes et qui seront par la suite d'un si grand avantage aux manufacturiers? N'avons-nous pas aussi comme les autres parties du pays nos forêts qui pendant bien longtemps offriront de très-grandes ressources; et après la dépouille de nos bois, le Saguenay et la vallée du Lac St. Jean, avec un peu d'encouragement, ne seront-ils pas pour nos neveux la terre promise.

Cependant ceux qui sont pour veiller sur nos destinées semblent ignorer toutes ces choses. Je pense qu'il est grandement temps que l'administration du jour y réfléchisse et s'en occupe; et j'en dirai autant à toutes celles qui devront la suivre soit qu'elles se composent de Tories, de libéraux ou de l'amalgame indéfinissable de celle que nous avons dans le moment actuel. Les habitants de la partie inférieure de la province sont las d'attendre et se réuniront bientôt comme un seul homme pour réclamer constitutionnellement leurs droits méconnus; et, s'il le faut, leurs mandataires, au nombre de huit (il est important de ne pas perdre de vue cette circonstance) pourront par la suite, à l'exemple de certaines sections du pays, se lier ensemble pour ne supporter qu'une administration disposée à leur rendre justice; l'expérience de cette session a démontré qu'il ne fallait pas toujours une majorité de huit voix pour soutenir une administration. Enfin avant de m'asseoir je répète que je voterai contre toute allocation pour améliorations publiques dans le Haut-Canada jusqu'à ce que l'on ait rendu justice à la partie inférieure de la province.

BULLETIN.

Règlement de la Poste.—Nouvelles d'Europe.

Nous voyons par une annonce du maître de poste général, M. Stayner, qu'à l'avenir la malle royale d'Europe ne passera plus par Halifax, mais par Boston. Le steamer, parti de Liverpool le 4 du courant, suivra cette ligne, ainsi que celui qui laissera Boston le 1er. mai prochain. En conséquence, les lettres et papiers pour l'Europe, ne doivent plus être adressés *via Halifax*, mais *via Boston*, à moins qu'on ne veuille les envoyer par quelque autre voie. Rien n'est changé dans le prix du postage des lettres, mais soit ici

soit en Angleterre, il y aura un sol à payer pour chaque numéro de gazette transatlantique qui sortira de la poste.

Nous avons des nouvelles d'Europe de cinq jours plus tard que celles que nous avons reçues par le *Cambria*. Elles ne nous apprennent pour ainsi dire, rien de nouveau. Comme nous nous y attendions, le Conseil d'Etat a déclaré qu'il y avait abus dans le mandement de S. Em. Mgr. le cardinal de Bonald. Mais aussi nous voyons que l'archevêque de Toulouse avait déjà suivi l'exemple de l'évêque de Chartres, en réclamant auprès du ministre des cultes M. Martin (du Nord), sitôt qu'il apprit que le Mandement de S. E. avait été déféré au Conseil d'Etat. Il écrivit aussi au cardinal lui-même pour l'informer qu'il adhérerait pleinement à son mandement et lui dire qu'il regardait sa cause comme celle de tout le clergé et celle de l'Eglise entière. Il est bien probable que tous les autres évêques de France en feront autant, ne fût-ce que pour faire sentir à MM. les conseillers d'état ce qu'ils méritent quand ils s'oublient au point de vouloir s'ériger en docteurs et en pères de l'Eglise.

Cette persécution du clergé nous paraît d'un triste présage pour la dynastie régnante et la tranquillité de la France. L'état précaire dans lequel se trouve le ministère actuel, et l'impossibilité où se trouve encore Louis-Philippe de pouvoir en former un autre capable de réunir une plus forte majorité, prouvent assez que son gouvernement s'affaiblit de plus en plus, et que les mécontents seront bientôt plus nombreux que les autres, si la désaffection continue de s'accroître. La persécution de l'épiscopat ne nous paraît pourtant guère propre à l'arrêter.

Si nous en croyons les dernières nouvelles, les affaires en Suisse, ont pris une tournure défavorable aux catholiques et à la religion. On croit que la majorité sera pour l'expulsion des Jésuites, dans la Diète. Mais le canton de Lucerne se soumettra-t-il à cette décision? c'est ce qu'il reste à savoir. Au reste, il est bon d'observer que cette nouvelle ne nous étant venue que par des journaux favorables aux radicaux de la Suisse, il peut bien se faire qu'elle ne soit pas des plus correctes.

En Angleterre, la réforme du tarif fiscal est toujours la grande mesure qui occupe les esprits, à la Chambre des Communes. Le 5 mars, le cabinet avait rencontré une forte opposition relativement aux droits sur le sucre. C'est une des questions qui intéresse au plus haut degré le commerce anglais. La discussion en a été renvoyée au 10 du même mois.

Pendant que la Chambre des Communes s'occupe du commerce, celle des Lords prend presque la forme d'un concile. Il y fut présenté une pétition demandant la révision des rubriques de l'Eglise d'Angleterre. Cette pétition donna à l'évêque d'Exeter l'occasion de s'expliquer. Il refusa absolument de reconnaître en aucune manière le besoin ou la nécessité de se défendre, ainsi que la conduite qu'il avait tenue relativement à l'agitation qui s'était récemment manifestée. La raison qu'il en donna, c'est que n'ayant pas trouvé dans son diocèse l'uniformité convenable, il avait jugé à propos de travailler à la rétablir le plus qu'il pourrait.

Il prétendit aussi que c'était le clergé seul qui était revêtu du pouvoir spirituel et que la couronne n'avait pas le droit de régler les rubriques. Il finit par censurer la pétition en termes assez amers, et par préannuler les membres de la chambre contre le pernicieux abus de vouloir se constituer en comité sur la religion, comme avaient fait leurs prédécesseurs, en 1841.

Malgré le sérieux que l'évêque d'Exeter sembla mettre dans la discussion de cette matière, à cause de son importance, il paraît que tous les lords n'y attachèrent pas le même intérêt. Car on voit que lord Brougham qui ordinairement n'est pas avare de ses paroles, se contenta de dire quelques mots sur ce sujet, et encore ce ne fut que pour en badiner. On voit pourtant que les évêques sont loin d'en faire un badinage, et que cette question leur paraît d'autant plus sérieuse et déplorable que la division est plus grande parmi eux. Car l'évêque de Norwich, bien loin d'être du sentiment de celui d'Exeter, prétendit que le clergé même n'était pas obligé d'obéir aux rubriques; prétention qui fut réprochée par l'évêque de Londres et contre laquelle il protesta. On peut voir par là le pitoyable état dans lequel est tombé l'Eglise d'Angleterre.

—Nous prions MM. les curés, dont les paroisses avoisinent le fleuve St. Laurent, au-dessous de cette ville, de vouloir bien faire attention à l'annonce qui concerne l'infortuné Joseph Ené.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—M. l'abbé Souchet, chanoine et ancien principal du collège de Saint-Brieux, a comparu le 15 février devant la cour d'assises du Calvados, comme prévenu d'avoir, dans un livre intitulé : "Avertissement aux catholiques sur les dangers qui les menacent dans la personne de leurs enfans," excité à la haine et au mépris des citoyens envers une classe de personnes, celle appartenant à l'Université.

L'accusation a été soutenue par M. le procureur-général. La défense a été présentée par MM. Thomine et de Riancey. Le jury a rendu un verdict de culpabilité. En conséquence, M. l'abbé Souchet a été condamné à quinze jours de prison, 100 fr. d'amende et à la confiscation de sa brochure. Quoique prévu, le résultat des poursuites que le ministère public a dirigées contre cet honorable ecclésiastique n'en offre pas moins un fâcheux contraste avec l'impunité de cette foule d'écrits dans lesquels on ne se fait pas faute d'exciter à la haine et au mépris d'une classe de citoyens que son caractère sacré devrait aussi recommander à la protection des lois.

—C'est un fait bien consolant et digne de remarque, qu'à mesure que les ennemis de l'Eglise redoublent contre elle de haine et de violence, de plus nombreuses conversions viennent rendre chaque jour un témoignage éclatant à la divinité de sa foi.

Dans le courant de l'année 1844, il y a eu, dans le seul diocèse de Cambrai, 124 abjurations de protestans qui sont revenus à la foi catholique, et 24 à Larochelelle.

IRLANDE.

—On a reçu à Dublin des lettres qui prouveront à tout homme raisonnable que les catholiques de l'Irlande avaient été fort gratuitement inquiétés, il y a quelques semaines, au sujet d'un concordat avec Rome. Ces lettres ont été adressées à des dignitaires de l'Eglise catholique par des personnes influentes de Rome ; elles affirment en termes formels que les bruits en question étaient faux. Le docteur Cullien, président du séminaire irlandais à Rome, dans une correspondance adressée au docteur Murray, dit :

"Je suis heureux d'annoncer que le bruit d'un concordat projeté est entièrement dénué de fondement. Je le tiens aujourd'hui du Pape lui-même. J'espère qu'on donnera sur-le-champ à cette dénégation un caractère d'authenticité."

La lettre suivante de l'évêque catholique de Dunmore est encore plus explicite :

"Cher Monsieur, cette après-midi je reçois deux lettres de Rome : toutes deux me fournissent les assurances les plus satisfaisantes que les bruits qui nous ont tant troublés au sujet d'un concordat avec le Saint-Siège et le cabinet anglais sont de pures fictions. Vous pouvez répandre ce démenti en toute confiance, car il m'a été communiqué par des personnes les plus dignes de foi, qui elles-mêmes l'ont reçu de plus haute autorité."

"J'ai l'honneur, etc."

MICHAEL BLAKE."

ESPAGNE.

—Nous lisons dans un journal ministériel de Madrid, *El Tiempo*, en date du 9, ce qui suit :

"Il paraît que M. Castillo y Ayensa doit partir immédiatement pour Rome. La coïncidence de l'arrivée de l'envoyé extraordinaire avec la déclaration que le ministre des finances fit hier au sénat, relative à la dévolution des biens non vendus au clergé, a donné lieu à de nouveaux commentaires. Nous devons croire la question avec Rome à la veille d'être résolue."

"Quant à la dévolution des biens non vendus, il ne saurait plus avoir de doute après la déclaration du ministre au nom du gouvernement."

"Comme le droit d'acquiescer est ou semble être l'autre concession que la cour de Rome exige pour le clergé, puisque le gouvernement concède le plus, il concèdera le moins. Il en résulte qu'il y aura peu de difficultés à ce sujet. Nous sommes donc portés à croire que le concordat ne se fera plus beaucoup attendre."

—En Espagne, les révolutionnaires progressistes sont très-alarmés de la loi préparée par M. Mon, sur les biens du clergé non vendus ; ils voient là un pas rétrograde, ou plutôt une proie arrachée à l'avidité des anarchistes. On croit, mais nous sommes loin de garantir cette nouvelle, qu'un prélat espagnol remplacera prochainement M. Ayensa dans le voyage de Rome ; mais pour que les fâcheuses arrivent à quelque conclusion secourable à cette malheureuse Eglise d'Espagne, il faut qu'à Madrid les bonnes intentions soient sincères et soutenues avec une suite et une persévérance dignes d'une grande nation négociant avec l'autorité et la puissance la plus auguste.

ALLEMAGNE.

—On lit dans *l'Ami de la Religion* :

Plus la dissolution intellectuelle et doctrinale du protestantisme en Allemagne devient un fait patent et incontestable, plus les puissances protestantes (la Prusse surtout qui a fait de son protestantisme philosophique le piédestal et le pivot de sa politique), s'efforcent de lui conserver cette existence extérieure et purement formelle qui menace de se dissoudre également, comme tout corps organisé dont la vie s'est éteinte.

En ce moment le gouvernement de Berlin a convoqué, dans ses provinces cisrhénanes (anciennement margraviats d'Anspach et de Barchth), des assemblées qu'il décore de Synodes généraux, et qui se composent de consistoires et des deux commissaires royaux chargés de diriger leur travaux, en les limitant aux seuls objets sur lesquels le pouvoir politique veut bien demander leur avis. Ces objets sont au nombre de six, que l'on a confiés à l'examen pré-

alable de pareil nombre de comités : 1. régulariser la forme du service divin, ainsi que le costume d'office des ministres et des clercs inférieurs ; 2. convenir d'une *agende* et de l'adoption de certains livres de cantiques ; 3. fixer les attributions des préposés des églises ; 4.-5. proposer les moyens de subvenir aux besoins des paroisses et aux pensions des veuves et orphelins de pasteurs ; et 6. enfin, s'occuper des pétitions qui pourraient être adressées à l'assemblée, et d'autres objets secondaires et éventuels.

Ainsi, après plus de trois siècles de sa turbulente existence, la réforme n'a pu encore parvenir à régulariser *ni les formes de son culte ni le costume de ses ministres*. Elle en est encore à agiter des questions qu'elle appelle *liturgiques*, bien que cette dénomination, qui a pour racine le verbe latin *litare* (offrir, sacrifier), ne puisse aucunement convenir à un culte qui repoussé comme idolâtrique l'antique sacrifice des chrétiens, et qui n'a pu le remplacer par aucun autre. Elle en est à regretter le costume officiel, c'est-à-dire les ornemens sacerdotaux dont elle s'est dépouillée comme d'oripeaux vieillis par l'usage ! Elle en est à délibérer sur les moyens de se donner une *agende*, c'est-à-dire un *rituel*, elle qui a aboli tous les rites sacerdotaux comme superstitieux ; elle ne sait même pas où prendre les livres des cantiques qu'exige son culte, tant l'esprit du christianisme a disparu des innombrables compositions de ce genre, offertes à ses fidèles par la cohue des poètes philosophes qui y ont déposé le levain de leur incrédulité.

De pareils résultats de la révolte spirituelle n'ont rien qui nous étonne, rien qui n'ait été prévu, rien qui n'ait été prédit. Il n'est pas inutile cependant de recueillir de la bouche même des organes officiels de la confession protestante, l'expression des regrets et des doléances qu'elle leur arrache. Le conseiller du consistoire supérieur, Faber, commissaire royal, chargé de la direction du synode-général, ouvrit sa première séance par un discours auquel nous empruntons le passage suivant :

"Je connais nos défauts, ainsi que les événemens qui, de toutes parts, nous touchent d'une manière si douloureuse. Je sais que de bien sérieux symptômes remplissent d'angoisses beaucoup de cœurs, et que bien des hommes de bonne foi jettent un regard presque désespéré sur notre avenir. "Mais qui pourrait chercher la perfection là où tout se compose de pièces de rapports ?" L'antique parole serait-elle donc sans valeur pour notre Eglise ; cette parole qui nous dit : "Tu ne pouvais vivre sans être tenté, afin que tu fusses éprouvé ?" Et ne savons-nous pas (petit intermède de langage philosophique), que lorsque l'esprit s'ouvre, au sein des mondes, une carrière nouvelle, le prince de ce monde aussitôt s'élève contre lui ? Toutefois il est loin du but qui nous est proposé, de juger de "phénomènes extérieurs" et de comprendre des rapports de cette espèce dans le cercle de nos délibérations ; le problème qui nous est proposé est plus beau : "il s'agit de nous occuper de la construction intérieure de notre église, etc."

C'est donc pour "construire une église" que la vénérable assemblée a été convoquée ; et cette tâche à laquelle la sagesse divine s'est elle-même dévouée, ne paraît pas trop forte à MM. les pasteurs prussiens. Nous leur souhaitons bonne chance, mais tant que l'édifice auquel leur bonne volonté, ou plutôt celle de leur royal pontife, les condamne à travailler, ne se composera, de l'aveu de leur président, que de pièces rapportées, nous leur rappellerons les paroles du prophète : "In vanum laboraverunt qui ædificant eam!"

SUISSE.

—En Suisse, tout se prépare à la guerre intestine, la plus acharnée ; la question de l'admission des jésuites n'étant qu'un prétexte, toutes les mauvaises passions, après avoir longtemps fermenté, cherchent une explosion qui sera funeste au pays. Les puissances voisines veilleront sans doute à ce que de telles discordes, changées bientôt peut-être en luttes sanglantes, ne viennent pas compromettre la sécurité de leurs propres Etats. Mais les révolutions s'annoncent toujours par les mêmes débuts, la question religieuse ; leur instinct destructeur ayant compris que la religion est le premier rempart de l'ordre et la sauve-garde des Etats.

RUSSIE.

Les missions catholiques dans les pays Transcaucasiens soumis à la Russie.—Un voyageur allemand a parcouru depuis quatre ans toutes les rives de la mer Noire, ainsi que l'ancienne Colchide, l'Arménie, une partie de la Perse ; mais il a voué une attention toute particulière aux peuples de la Caucase, sur les deux versans, ainsi qu'aux anciens royaumes de Géorgie, d'Iméréthie, du Gouriel, etc. Visitant la ville de Koutaïss, ancienne capitale de l'Iméréthie, il y a trouvé un hospice de capucins, entretenu par le collège de la Propagande, lesquels lui ont donné la plus aimable hospitalité. Ayant eu occasion d'y recueillir les informations les plus positives sur l'état de cette mission, il en donne, dans sa correspondance, des détails d'autant plus précieux qu'ils découlent d'une plume protestante, mais sous tous les rapports aussi instruite que véridique. Nous croyons devoir en donner à nos lecteurs un extrait dont nous leur garantissons la fidélité.

"J'ai été, dit le savant professeur, beaucoup plus satisfait des PP. Capucins de Koutaïss que je ne pouvais m'y attendre, d'après les rapports de M. Duprat de Montpéroux, qui s'efforce de persuader aux voyageurs qui viendront après lui, qu'ils ne trouveraient aucun accueil de bienveillance chez ces vénérables Pères. Je n'y trouvai pas, à la vérité, le médecin de l'hospice, Campocasto, que le voyageur français se permet d'appeler "le plus ignare et le plus gredin des charlatans qui se disent médecins," mais je m'y trouvai en compagnie de l'abbé Vidal et de deux officiers français qui revenaient avec lui de Perse, et avec lesquels je m'appretai à continuer mon voyage. J'étais d'ailleurs porteur d'une lettre qui m'avait été confiée à Ti-

flis pour être très-sûrement remise au P. Benedetto, qui se trouvait accidentellement à l'hospice. Le P. Antonio, informé de notre arrivée, vint aussitôt nous retirer de la misérable échoppe où nous avions été forcés de nous arrêter; il nous invita à dîner, M. Vidal, les deux officiers français et moi.

« L'hospice est construit dans une situation ravissante, ombragé d'arbres magnifiques au bord du Phasé. Ordinairement, il ne s'y trouve que deux religieux; ce fois, ils étaient au nombre de trois; le P. Benedetto étant venu y chercher un refuge momentané, depuis qu'à la suite d'une longue série de tracasseries journalières, il avait été forcé de sortir de Tiflis et de séjourner chez ses confrères, jusqu'à ce qu'il pût retrouver pour lui une occasion favorable de retourner en Sicile. Le supérieur de l'hospice était Italien, son confrère était un jeune Imérèthe, de Koutaïss, élevé au collège de la Propagande à Rome. Celui-ci surpassait de beaucoup en instruction son ancien; l'Italien, au contraire, lui était supérieur en amabilité de caractère: ce qui le faisait chérir, de préférence, à son jeune confrère, par les habitans de la ville et des campagnes. Il se plaisait surtout à encourager l'assiduité des enfans de son école, en distribuant aux plus diligens d'entre eux de petites pièces de monnaie. Le propagandiste, fier de sa science, me montra avec une sorte d'orgueil sa bibliothèque, assez considérable pour un particulier; elle se composait d'ouvrages arméniens et italiens, et d'un petit nombre de volumes français, parmi lesquels je distinguai les Œuvres de Bossuet, de Massillon et d'autres. Il se trouvait heureux de la possession de ces trésors théologiques et littéraires, car depuis longtemps les autorités russes rendent à peu près impossible tout envoi de livres d'Italie dans ces contrées. Il venait d'arriver à la ligne des douanes russes un envoi considérable de livres venus de Rome pour les missionnaires; et bien que leur contenu fût purement théologique, ou précisément à cause de la nature de ce contenu, ils furent retenus par les chefs de la douane. Cette rigueur cependant était moins fanatique qu'intéressée, car l'on fit savoir secrètement aux Pères, que, s'ils voulaient les racheter au prix d'un rouble d'argent (4 fr.) par volume, ils leur seraient délivrés aussitôt, et sans passer par la commission de censure. Les ressources de l'hospice étaient beaucoup trop minimes pour pouvoir faire face à cette dépense, les livres restèrent confisqués aux mains de la douane: toute réclamation à cet égard offrait de trop grands dangers.

« A Koutaïss et dans les environs de cette ville, il ne se trouve que huit cents catholiques, Arméniens pour la plupart; cependant, quelques Imérèthes aussi font partie de la mission; leur conversion date de l'époque où s'accomplit, en Turquie et en Perse, la grande défection de chrétiens Arméniens, Grecs et Nestoriens de leurs églises nationales, pour se réunir à l'Eglise romaine. Depuis que les pays transcaucasiens ont passé sous le sceptre russe, il est on ne peut pas plus sévèrement défendu aux missionnaires catholiques de faire aucun prosélyte. L'un des PP. Capucins m'assura que, si on leur permettait de répandre leur doctrine, il leur deviendrait très-facile de convertir à la foi chrétienne des tribus tout entières du Caucase, mahométanes et païennes. Des Suavètes, des Abchases, la plupart encore crassement idolâtres, s'étaient présentés à l'hospice de Koutaïss, pour y recevoir le baptême; il fallut les renvoyer, attendu que la déportation en Sibérie est assurée à tout missionnaire qui oserait faire d'un païen un chrétien catholique. Si la défense de recevoir dans l'Eglise catholique ou dans l'Eglise évangélique ne comprenait que les sectateurs de l'Eglise gréco-russe, ou même ceux de toute autre confession chrétienne, elle pourrait jusqu'à un certain point se comprendre, l'on pourrait peut-être lui trouver quelques motifs plausibles; mais de défendre aux Juifs, aux musulmans, et jusqu'aux idolâtres de rechercher la lumière de l'Evangile et le salut de leurs âmes ailleurs que dans l'Eglise de l'Etat, une pareille tyrannie n'a été jusqu'ici, au moins de mon su, exercée par aucun Etat autre que la Russie.—Qui le croirait! — « Plutôt des sujets juifs, mahométans ou idolâtres » que catholiques romains! C'est-là le sens patent des instructions données, au XIXe siècle, à toutes ses autorités, par un empire qui se dit chrétien! J'ai vu à l'hospice un jeune Arménien distingué par des facultés intellectuelles très-remarquables. Il est destiné au collège de la Propagande, à Rome, afin d'y être élevé pour les missions: il brûle du désir de se préparer à cette œuvre dans la capitale du monde, mais le gouvernement le fait surveiller de près, et lui refuse tout passeport. Si cette oppression doit se prolonger quelque temps encore, il en arrivera aux missions catholiques, si anciennes dans ces contrées, ce qui est récemment arrivé aux missions évangéliques de Balce, qui, après avoir supporté de longues contrariétés, ont reçu un beau jour, de S. E. M. le gouverneur-général de Tiflis, baron de Rosen, l'ordre d'évacuer immédiatement la Géorgie et tous les domaines de l'empire.

« Les bons Pères nous firent voir l'intérieur de leur maison et de leur école. Trente à quarante jeunes garçons arméniens et Imérèthes, y lisent l'Italien couramment, et lisent et écrivent fort bien la langue, ou plutôt l'idiôme géorgien. Une belle et grande église y est actuellement en construction; son devis est de 70,000 fr. d'argent que fournit la caisse de la Propagande romaine. Elle a déjà fait parvenir un très-beau tableau destiné à orner le principal autel. Des ouvriers mahométans ne se font pas le moindre scrupule de concourir par leurs travaux à la construction d'un temple chrétien qu'entrave continuellement la jalouse surveillance d'une puissance chrétienne. Nous écoutions avec bien de l'intérêt ces doléances de nos respectables hôtes, et au moment de remonter à cheval pour reprendre la route de Constantinople, nous vidâmes la dernière coupe hospitalière qui nous fut présentée, en leur disant du fond du cœur: *A des tems meilleurs.* »

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—On écrit du Détroit à l'Aurore:

« L'Eglise de Malden (Amherstburg) H. C. a brûlé, hier, Jeudi, pendant l'office du matin. La navigation ici est ouverte jusqu'à Buffalo. »

Lutte de Pompes à feu—Double victoire de l'industrie indigène.—Depuis les joûtes qui eurent lieu l'été dernier à l'arrivée d'une pompe construite à Londres (qui a coûté £200, tandis que la pompe le St. Laurent, construite à Québec ne coûte que £120) la supériorité des uns sur les autres n'était pas encore bien établie; grâce à un esprit d'hostilité que l'on avait réussi à créer et à entretenir vis-à-vis de l'industrie du pays; et les compagnies respectives, mêmes qui manœuvrent ces pompes ne savaient trop à quoi s'en tenir là-dessus, bien que l'efficacité au moment du danger parût toujours au public spectateur, rester en faveur de la machine construite à Québec. Afin de décider une fois pour toutes un point qui causait une émulation qui allait souvent jusqu'à l'aigreur, trois compagnies de pompiers se sont réunies sur la glace mardi dernier; une manœuvrant la pompe Québec, construite à Londres, une seconde avec une pompe nouvelle sortant des ateliers de M. McKensie, enfin la troisième avec la pompe St. Laurent de la manufacture de M. Lemoine et appartenant à la corporation. Les trois pompes jouèrent horizontalement et l'on nous rapporte que celle de M. Lemoine lança l'eau le plus loin, celle de M. McKensie qui n'atteignit pas à dix ou douze pieds près, le but touché par la pompe Lemoine, enfin la pompe de Londres demeura en arrière des deux autres d'une grande distance. Le public qui se trouvait-là reconduisit en triomphe la compagnie du St. Laurent avec force hurras pour l'industrie du pays. Nous aimons à croire que cette expérience convaincra enfin quelques officiers et certains membres de la corporation qui jusqu'ici ont fermé les yeux comme à dessein sur l'intérêt de la ville, et que lorsque notre conseil municipal se décidera à augmenter le matériel du département du feu l'on ne songera point à envoyer notre argent hors du pays tandis que nous pouvons avoir chez nos propres artisans des machines meilleures et moins coûteuses.

Castor.

—Dans le cours de sa dernière lecture sur la digestion, monsieur le Docteur Painchaud a cité les expériences intéressantes faites par le Dr. Beaumont, sur l'estomac d'un Canadien du nom d'Alexis St. Martin qui, à la suite d'une lésion de ce viscère, demeurée ouverte jusqu'à ce jour, s'est parfaitement rétabli, ce qui a permis d'étudier comme dans le laboratoire d'un chimiste le travail de la digestion dans l'estomac, les combinaisons du jus gastrique qu'on n'avait jamais pu recueillir auparavant ni étudier complètement. Mr. le Dr. Painchaud a bien voulu nous communiquer le tableau suivant de la digestibilité des principaux aliments, tel qu'établi par les expériences du docteur Beaumont. On y remarquera que les viandes qui passent généralement pour tendres et de facile digestion ne le sont pas autant que d'autres que l'on croit plus dures, et que règle générale les viandes trop jeunes ou trop vieilles ne conviennent pas autant que les autres à l'estomac:

Alimens.	Durée de la digestion.
Riz bouilli, pieds de cochon,	1 heure.
Saumon frais bouilli, pommes crues et soupe au barley,	1½ "
Pain et lait, œufs frais et crus, foie de bœuf sago, tapioca, tête de veau,	2 "
Dindes et oies rôtis, patates rôties, hâchis, cochon de lait, morue verte, bœuf bouilli, moëlle de bœuf, huîtres crues,	2½ "
Mouton grillé et bouilli, bouillon de poulet,	3 "
Lard frais rôti, saucisses, mouton rôti, pâté aux huîtres, œufs durs et rôtis, carrelet (<i>flounder</i>),	3½ "
Bœuf, cœur de bœuf grillé, poules bouillies et rôties, veau grillé, fèves bouillies et soupe au bœuf,	4 "
Bœuf salé bouilli, canard sauvage rôti, suif de mouton et chou bouilli,	4½ "
Lard salé rôti, suif de bœuf bouilli,	5½ "
Lard frais bouilli.	6 "

Idem.

Fausse Monnaie.—Un individu nommé George Mackee, employé au canal de Beauharnais, qui essayait de faire passer deux fausses piastres mexicaines au magasin de MM. Laroque et Symonds, à Laroqueville, a été arrêté et reconnu, par le commis, pour la personne qui, un mois auparavant, en avait déjà fait passer une au même magasin. En fouillant sa voiture, on y trouva deux vieux chaussons contenant soixante-et-dix-sept de ces fausses piastres. Après un long et minutieux examen pendant lequel il avoua qu'il était lié avec certaines personnes de la Baie de Mississkoui qui lui fournissaient cette marchandise, il a été envoyé en prison pour y attendre son procès. Il paraît qu'il exerçait depuis longtemps sa criminelle industrie, et qu'il y a une grande quantité de ces fausses piastres mexicaines en circulation dans les campagnes qui en ont été le théâtre. On dit qu'elles sont faciles à reconnaître en ce que le bec de l'aigle est plus ouvert que dans les piastres véritables, et que sur le revers, le mot *Liberty* sur le bonnet, et les rayons qui l'entourent, sont grossièrement exécutés. Les piastres fausses qui sont en circulation à Québec depuis quelque temps proviennent peut-être aussi de la même fabrique.

Canadien.

ESPAGNE.

—L'*Heraldo* annonce la solution satisfaisante des questions pendantes entre l'Espagne et le Maroc relativement aux indemnités demandées par le gouvernement espagnol. L'Empereur s'est ainsi désisté de ses prétentions au tribut humiliant que lui payaient quelques puissances de la chrétienté, et contre lequel ont protesté en dernier lieu la Suède et le Danemark.

Le même journal fixe aux premiers jours de mars le départ de deux navires de guerre espagnols pour Montevideo, où ils iront protéger leurs nationaux : ces deux navires sont le brigantin *Heroe*, déjà tout équipé, et la frégate *Parla*, que l'on arme au Ferrol.

M. Castello y Aycenza doit être reparti pour Rome le 23, porteur de nouvelles instructions du cabinet de Madrid.

SUISSE.

Partout, dans la Suisse primitive, le peuple et les gouvernements s'apprêtent pour leur commune défense ; ce n'est partout que revues, exercices militaires, armement de tout genre. « Pourquoi ces préparatifs de guerre ? » demandera le paisible habitant de nos montagnes élevées, de nos vallées profondes. Nous lui répondrons : Des ennemis nombreux s'assemblent au-delà de nos frontières, là, tout près de nous ; jurant de détruire nos droits, nos libertés, notre indépendance, notre nationalité, notre religion. Souffrirez-vous que ces desseins liberticides s'accomplissent ? subirez-vous la loi de l'étranger ? courbez-vous vos fronts sous le joug ? Non, vous êtes les dignes fils des libérateurs de la Suisse ; vous terrasserez les Gessler et les Rappinat du XIXe siècle ; vous mourrez, s'il le faut, pour Dieu et la liberté. »

TURQUIE.

—La *Gazette d'Augsbourg* publie une correspondance de Constantinople du 12 janvier. Ce jour-là, le sultan, entré inopinément dans le Divan, sans Rizza-Pacha qui l'accompagne ordinairement, après avoir vivement reproché à ses ministres leur mauvaïse administration, et les vices de leur politique, avait lu un *hatti-scherif* qui leur recommandait plus d'activité, plus d'énergie et un plus grand respect de la justice, et qui ordonnait en même temps la fondation de nouvelles écoles et d'hôpitaux, où tous les malades seraient reçus, sans distinction de nationalité. Cette démarche inattendue paraît avoir reproduit le plus heureux effet.

LA FLEUR ET LES ÉTRENNES.

II.

Le 31 décembre 1835, quinze ans après l'anecdote que nous avons racontée, un tableau exposé sur le boulevard Italien, attirait la foule des promeneurs. Ce tableau représentait une serre de fleuriste, comblée de plantes, d'arbustes, de fleurs et de feuilles reproduites avec un art admirable, dessinées avec une pureté sans rivale, avec une vérité frappante. Les parterres des quatre parties du monde semblaient avoir choisi leurs plus beaux échantillons pour meubler l'étalage, sur lequel on lisait ce nom d'un pépiniériste célèbre : NICOLAS.

Chacun admirait le pinceau léger, délicat de l'artiste qui, pour détailler les secrets de la nature avec un naturel aussi parfait, avait dû employer à l'étude tout le trésor de ses jeunes années, tout le courage d'une impérieuse vocation.

—On ne savait, en regardant attentivement une jeune dame assise dans la boutique du fleuriste, et caressant les feuilles d'un magnifique camellia, si le visage angélique de cette belle créature n'avait pas dû coûter plus de veilles au talent du peintre, et plus d'âme que tous les charmans caprices enfantés par sa palette.

Un troisième personnage attirait encore l'attention des curieux. C'était un enfant pauvre et mal convert, qui, collé aux vitres de la serre, faisait fondre, sous sa chaude haleine, les gerçures glacées qui les couvraient.

Peu à peu la foule s'écoula... Il était environ six heures du soir, heure où les rues se vident, où tout honnête homme se retire et dîne, le riche pour jouir, le pauvre pour vivre.

Un visage pâle, fatigué, souffrant, effleurait les glaces du magasin d'exposition, et deux yeux, magnifiques de langueur et d'expression, arrêtaient sur la toile du peintre leurs regards tout à coup ranimés.

Un jeune homme, âgé d'environ vingt-cinq ans, était dans le magasin et s'y promenait avec le maître, s'arrêtant souvent devant les tableaux exposés, et soutenant une conversation assez animée. Ce jeune homme était vêtu avec élégance et modeste ; son maintien et son geste étaient également distingués : sa physionomie était douce et prévenante. —Voilà une dame que votre tableau paraît beaucoup séduire, dit le maître de l'établissement.

Le peintre regarda avec insouciance la personne qui lui était désignée, puis, s'approchant de la glace, il sentit son cœur battre avec force, et croyant voir des pleurs dans les yeux de l'étrangère, il ouvrit brusquement la porte. —Madame, donnez-vous la peine d'entrer, dit-il, vous serez au moins à votre aise pour voir ce tableau autant qu'il vous plaira.

Après une légère hésitation, la dame entra, prit la chaise qui lui

était offerte, s'assit devant la toile, et, en dépit de ses précautions, elle se vit obligée de confier quelques larmes à son mouchoir. Le peintre se tenait à l'écart, et regardait l'étrangère avec bonheur.

—L'intérêt que vous portez à cette peinture fait bien l'éloge de l'artiste, madame. —Oh ! monsieur ! le talent du peintre s'unit à mes souvenirs pour me faire admirer ces fleurs... Je crois connaître l'auteur de ce chef-d'œuvre... Hélas ! les tems sont changés... moi aussi je suis bien changée !

Disant cela, la pauvre femme arrêta un nouveau soupir... son front noble et beau, quoique sillonné de rides, se baissa... Le peintre se sentit ému jusqu'au fond de l'âme.

—Je connais aussi l'homme dont vous parlez avec tant de bonté, madame ; et si vous désirez le revoir... —Non... oh non... Quand je l'ai connu, j'étais heureuse, riche, belle, maintenant je suis pauvre, ruinée, vieillie... Dieu a protégé un noble génie, une noble créature, c'était justice...

L'étrangère se leva et ajouta d'une voix tremblante : Quand vous reverrez le grand-maître qui s'est souvenu du fleuriste Nicolas, ne lui dites pas qu'une pauvre femme s'est arrêtée vingt fois devant son œuvre pour penser à des jours bien chers, jours qu'il faut oublier... Je reviendrai encore ; je reviendrai voir ces belles fleurs, ce camellia du Japon.

—Hélas, Madame, le tableau est vendu ; on doit l'enlever demain matin... Vous ne le reverrez probablement plus.

—Ah ! si j'étais encore riche ! A-t-il été vendu bien cher ? —Vingt mille francs.

—Vingt mille francs !... Dieu soit loué... Avec cette somme... Adieu, Monsieur, Adieu.

—Madame, vous chancelez... Permettez-moi de vous donner le bras et de vous accompagner... Permettez.

—Non, Monsieur, ce n'est rien... un éblouissement ! je suis très-faible, ce n'est rien !

—Pardon ! pardon ! je n'ai que faire de mon tems.

Le peintre prit son chapeau, et, malgré les instantes prières de l'inconnue, il lui demanda : Où demeurez-vous ? —Bien loin... rue de Grenelle-Saint-Germain, 88.

—Rue de Grenelle-Saint-Germain, 88, répéta le peintre à un cocher de fiacre, et faisant monter la dame, il la suivit et referma la portière. Les chevaux partirent.

—Vous avez donc éprouvé de bien grands malheurs, Madame ? dit le peintre, lorsque sa compagne fut un peu remise de son émotion.

—J'ai perdu presque toute ma famille, et me suis trouvée engagée dans des procès ruineux qui ont dévoré ma fortune. N'ayant plus de fonds à ma disposition, mes adversaires triomphent, et, faute d'une vingtaine de mille francs, je me vois condamnée à une médiocrité qui est presque de la misère... J'ai tant donné autrefois, que j'aurais dû compter sur des amis !... Mon dernier ami m'a quitté avec mon dernier écu.

—Les amis sont tous ainsi, Madame... sans ingratitude on ne saurait aujourd'hui faire son chemin, ce vice est devenu vertu.

—Je suis restée fière, Monsieur, et la marquise de C... ne combattra l'égoïsme que par la piété !

—Vous voilà devant votre porte... si mes vœux peuvent vous servir, je vous les réserve, Madame, ils sont sincères, je voudrais avoir le droit de vous rendre quelque service.

La marquise descendit de voiture, et rappela au peintre sa promesse de taire la rencontre qu'il avait faite.

Le lendemain, 1er janvier, vers deux heures de l'après-midi, un coup de sonnette discret tira Mme la marquise de C... des rêveries mélancoliques auxquelles elle s'abandonnait au coin d'un feu triste, chétif, désolé, solitaire. La femme élégante, la riche pratique du pépiniériste Nicolas, habitait une pauvre et froide mansarde, où elle vivait misérablement, sans famille et sans amis. Surprise de cette visite inattendue, la marquise courut à sa porte et l'ouvrit. Quel fut son étonnement en voyant entrer le cavalier qui lui avait galamment donné le bras, la veille, et qui, l'abordant chapeau bas, lui tendit une magnifique fleur de camellia rouge et blanche, large, épanouie, veloutée, en lui disant :

—Madame, vous m'avez fait promettre, hier, de ne pas parler de notre rencontre à l'heureux peintre qui a mérité votre souvenir ; je vous jure que je ne lui en ai pas dit un mot.

—Je vous crois, Monsieur, répondit la marquise, un peu troublée ; veuillez vous donner la peine d'entrer... il fait bien froid, et mon misérable foyer vous doit au moins l'hospitalité.

Le peintre entra sur les pas de la marquise, dans une chambrette pauvre, mais propre avec luxe ; il tenait toujours à la main sa belle

fleur, modestement emprisonnée dans un cornet de papier blanc.

La marquise avança un mauvais fauteuil à son visiteur, qui s'en défendit vainement, et prit place à l'angle opposé de la cheminée. Cette femme, affectueusement éprouvée par la pauvreté, par le dénuement, était noble dans sa misère et grande dans son maintien. Le peintre la regarda longtemps avec une admiration respectueuse, puis il tendit de nouveau son camellia, et lui dit :

— Vous dédaignez donc vos anciennes amies... je croyais que c'étaient elles qui vous délaissaient... je croyais...

— Je revois avec délices cette fleur magnifique, Monsieur, mais je ne peux l'accepter, elle me rappelle un passé trop heureux pour ma triste vie.

— Si le petit garçon qui accepta de vous, il y a quinze ans, un camellia du Japon, eût alors repoussé votre offrande, vous n'auriez pas une belle action à vous rappeler.

— Vous savez cette histoire... Monsieur, murmura la marquise, en regardant le peintre avec stupéfaction.

— Prenez cette fleur, Madame, ne refusez pas les humbles étrennes du pauvre enfant que vous avez secouru. Sans vous, il aurait manqué de travail tout un hiver... Vous avez fait d'un élève un assez bon maître ; ce camellia de 1820 a fait le tableau de 1835... Prenez cette fleur et mes souhaits de bonne année.

La marquise tendit la main, ses joues pâles et malades s'animent. Ne trouvant pas un mot à répondre, elle porta le camellia à ses lèvres et le baisa. Dans ce mouvement, son regard aperçut un petit rouleau de papier jaunâtre qui tapissait l'intérieur du cornet où reposait la fleur ; elle le saisit et, le développant, elle s'écria d'une voix troublée pendant que ses yeux s'emplissaient de larmes :

— Monsieur, c'est trop... je ne demande pas l'aumône : reprenez ces billets de banque... reprenez-les, monsieur.

— Madame la marquise saura que sans elle je ne serais pas devenu ce que je suis ; c'est à sa bonté que je dois mes heures de travail les plus fécondes. J'ai vendu vingt mille francs le tableau du fleuriste ; ces vingt mille francs ne me sont pas indispensables ; puisque vous avez fait ma fortune avec une fleur, Madame, il est juste qu'une pauvre fleur refasse la vôtre. Ces vingt mille francs gagneront tous vos procès.

— J'accepte, mon ami, j'accepte au nom du Dieu protecteur qui vous a mis au monde pour l'honneur de la vertu. J'accepte, parce que je suis sûre du gain de mon procès, et certaine de pouvoir vous rendre ce prêt généreux.

— Où vous êtes-vous donc cachée pendant quinze ans que je vous ai cherchée comme un diamant perdu ? — J'étais en Russie, avec mon mari... que je pleure aujourd'hui.

— Dieu a fait les anges de notre France pour qu'ils y restent, Madame ; et pour vous punir de votre fuite, il vous a privé, pendant quinze ans, de votre meilleur et plus respectueux ami.

Quatre mois après cette visite, un riche équipage s'arrêtait devant la porte du célèbre peintre L... ; et une dame élégante et belle malgré ses quarante années, et l'air de souffrance qui jetait sur son gracieux visage une douce mélancolie, monta l'escalier, suivie d'un valet-de-pied.

— Qui annonçerai-je, madame ? — La marquise de C...

— Eh bien ! madame la marquise ! eh bien s'écria le peintre avec vivacité. — Tout est gagné, mon ami... je vous rapporte vos vingt mille francs ; quant à ce que je ne vous rends pas, c'est le souvenir... Que mettez-vous sur cette grande toile, mon cher bienfaiteur ?

— Ce que vous voudrez, choisissez !

— Une allégorie.

— Laquelle ?

— L'Ingratitudo vaincue par les Arts...

— En quelle année ferons-nous ce miracle ?

— Le 1er. janvier 1835.

FIN.

A. DE GONDRECOURT.

NOYÉ.

NOYÉ, le 11 Mars dernier, près de l'Isle St. Paul, JOSEPH ENO, de la paroisse de Montréal. Signalement : homme de cinq pieds et demi, teint brun, cheveux noirs, surtout de drap couleur de tabac, veste carottée noire et verte, culotte grise d'étoffe américaine, chemise de diaume rayé, casque de loutre, une montre d'argent à patentes, marquée "Joseph Eno."

Son cheval et sa voiture sont décrits comme suit : Sleigh peint en vert ; à double siège, cheval sous poil noir avec harnais complet à bossettes blanches. Les messieurs du clergé ou autres personnes sont priés d'en donner avis au Supérieur du séminaire de Montréal, Messire Quiblier, aussitôt qu'il viendra à leur connaissance qu'il a été retrouvé, sans le faire inhumer, attendu que les parens du défunt désirent qu'il soit inhumé à St. Michel de Lachine. 8 avril.

A VENDRE

A CE BUREAU,

L'ALMANACH DU CLERGÉ CATHOLIQUE DES PROVINCES BRITANNIQUES DE L'AMÉRIQUE DU NORD POUR 1845.

Prix : 15 sols.

UN LIVRET intitulé : ASSOCIATION DE PRIÈRES POUR LES PRÊTRES DÉFUNTS.

Prix : 18 sols.

— AUSSI —

QUELQUES centaines de gravures de l'Autel de l'Archiconfrérie de la Cathédrale de cette ville, pouvant servir de BILLET D'ADMISSION à ladite ARCHICONGRÉGATION.

VENTE D'IMMEUBLE.

LUNDI le 25 AVRIL prochain, sera vendu sur les lieux par encan public, UN BEAU TERRAIN près de la MAISON DE LA PROVIDENCE, contenant 70 pieds de front sur 134 pieds de profondeur, borné en front par l'alignement de la rue Ste. Catherine, derrière par le terrain de l'honorable R. U. Harwood, du côté du sud-ouest par Wm. C. H. Coffin, écuyer, et du côté du nord-est par une rue avec MAISON en bois à un étage dessus construite et un excellent puits.

Ce Terrain était autrefois occupé par Dame Veuve Gamelin, comme l'asile des vieilles femmes infirmes.

Pour plus amples informations s'adresser à PAUL JOS. LACROIX, Eer. Rue St. Hubert.

La Vente à ONZE heures.

A VENDRE,

ET POSESSION DONNÉE AU 1^{ER} MAI PROCHAIN.

UNE SUPERBE MAISON en pierre à trois étages, située au villages de la POINTE-AUX-TREMBLES, de la contenance de 55 pieds de longueur sur 36 de largeur, avantageusement occupée et bien connue depuis longtemps comme maison de commerce, ayant double cave, ainsi qu'une Boulangerie, Salière, Glacière, Hangard, Boucherie, quatre Ecuries, deux puits, un grand jardin rempli d'arbre fruitiers de différentes espèces.

Pour être vendus les dites dépendances à la porte de l'église de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, le lundi 21 AVRIL prochain à DIX heures du matin.

J. B. CADIEUX.

L'acquéreur aura beaucoup de facilité pour le payement d'une partie de la somme (au moins 5 à 6 ans).

N. B. Le contrat de vente sera passée, par M. Michel Boulet comme propriétaire, conjointement avec M. J. B. Cadieux.

ADVERTISEMENT.

A person name WILLIAM BURKE, having obtained from me, last year, a WRITING authorising him to collect money to build a catholic chapel at Missiskouibay, I warn the public that I have taken from him all authority to that affect and consequently, that no person should give him any money till he receives new orders.

J.-B. A. BROUILLET, Priest.

DEUX MAISONS A LOUER.

L'UNE (PLACE LARTIGUE), encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis.
L'AUTRE (FAUBOURG QUÉBEC), " " Ste. Marie et Salabery.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et de CANADA GAZETTE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1^{re} insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1^{re} insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1^{re} insertion par ligne, 5d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, }
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, } PRÊTRES.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.